



**TRANSPLANT
QUÉBEC**

*Ensemble pour
le don d'organes,
pour la vie.*

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Un pas important pour le don d'organes au Québec : Transplant Québec se réjouit de l'augmentation annoncée de médecins coordonnateurs

Montréal, le 17 octobre 2019 – Transplant Québec accueille avec satisfaction la décision de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, de bonifier le programme des médecins spécialistes coordonnateurs en don et transplantation d'organes et de tissus, faisant ainsi passer de 10 à 32 le nombre d'établissements de santé et des services sociaux bénéficiant du programme. « La recommandation de Transplant Québec est depuis plusieurs années d'assurer la présence d'un médecin spécialiste coordonnateur partout au Québec et de prendre les mesures pour assurer la pérennité de ce programme » a déclaré M. Louis Beaulieu, directeur général de Transplant Québec.

Rappelons que l'objectif initial du programme est de sauver des vies et d'améliorer l'état de santé des personnes en besoin de greffes d'organes partout au Québec, d'accompagner encore plus les familles et de répondre aux volontés des donneurs. « Selon notre analyse, l'actuelle présence de médecins spécialistes coordonnateurs dans les établissements nous laisse croire qu'une amélioration considérable du don d'organes serait possible par l'ajout de ces nouvelles ressources dans les 22 autres établissements du Québec » a renchéri M. Beaulieu. Les chiffres démontrent une amélioration dans les établissements où il y a un médecin spécialiste coordonnateur, particulièrement en matière de références.

Consentement au don d'organes : « Dites-le comme vous voulez, mais dites-le ».

Ce sont 92 % des Québécois qui sont favorables au don d'organes. 40 % ont officialisé leur consentement au don d'organes et de tissus dans un des deux registres officiels. Selon le *Code civil du Québec*, chaque citoyen doit faire connaître sa volonté soit verbalement devant deux témoins, soit par écrit. À l'occasion de la *Journée mondiale du don d'organes et de la greffe*, Transplant Québec rappelle que l'inscription dans un des registres constitue la meilleure manière de confirmer son consentement tout comme l'importance d'en parler avec ses proches. « Dites-le comme vous voulez, mais dites-le », est d'ailleurs le thème de la dernière campagne de Transplant Québec.

« Le don d'organes au décès survient presque toujours à la suite d'un événement subit. Lorsqu'une personne a fait connaître sa volonté par écrit et qu'elle en a parlé à ses proches, cela facilite le processus de don. Lorsque la famille connaît les volontés de l'être cher, elle est alors plus encline à contribuer à la réalisation du don. C'est pourquoi Transplant Québec s'affaire à déployer des initiatives pour que les professionnels soient mieux outillés pour soutenir les proches » a ajouté M. Jean Gravel, président du conseil d'administration de Transplant Québec. Il souligne également que « ce que les Québécois peuvent faire concrètement dès maintenant, c'est de s'inscrire dans l'un des deux registres de consentement au don d'organes et de tissus ».

Trois façons de signifier son consentement au Québec

- En signant le formulaire *Consentement au don d'organes et de tissus* de la Régie de l'assurance maladie du Québec (joint à l'avis de renouvellement de la carte d'assurance maladie). On peut aussi commander son formulaire en composant le 1 800 561 9749;
- En rencontrant son notaire pour faire inscrire son consentement (ou son refus) au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec;
- En signant l'autocollant de consentement à apposer au verso de la carte d'assurance maladie lors du renouvellement de sa carte ou en le commandant sur le site *Signez don!*
www.signezdon.gouv.qc.ca

À propos de Transplant Québec

Avec pour finalité de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin d'une transplantation, Transplant Québec, sur mandat de la ministre de la Santé et des Services sociaux, coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires, et fait la promotion du don d'organes dans la société. Ainsi, Transplant Québec contribue activement à ce que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises en attente d'un organe puissent bénéficier d'une transplantation.

– 30 –

Source : Transplant Québec

Renseignements :

Annie-Carole Martel, Transplant Québec
514 286-1414, poste 216 / 514 349-0752
annie-carole.martel@transplantquebec.ca

Diane Jeannotte
514 772-8019
dianej@djcom.ca